

## L'Office du lait

L'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONILAIT) est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par décret du 18 mars 1983 et placé sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère chargé du Budget. Son directeur est nommé par décret, sur proposition des ministres de tutelle.

L'ONILAIT est responsable de l'application en France des mécanismes communautaires de gestion des marchés des produits laitiers. INTERLAIT est une société anonyme liée à l'ONILAIT par une convention qui met l'ensemble du personnel de la société à la disposition du directeur de l'ONILAIT. M. Régis CHEVALLIER est président directeur général d'INTERLAIT depuis le mois de juin 1998. Le directeur de l'ONILAIT remplit les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès de la société. La dissolution anticipée au 31 décembre 1999 de la SA INTERLAIT a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 17 juin 1999. Cette dissolution a été approuvée par arrêté du 29 décembre 1999.

